



BULLETIN D'INFORMATION

Automne 2016

Décisions du Conseil municipal du 29 juin 2016

Présents : Mmes et MM BERNARDIE, BONNEL, COSTE, DACHER, DEGAS, DELMAS, GALLAND, LAFEUILLE, OVTCHARENKO, MERAUD, PEJOINE-MAGNAUDET, PEREIRA, POMPIER, SOLEIHAVOUP et VIALLE.

Secrétaire de Séance : Mme MERAUD

Délibérations :

Choix de l'entreprise pour le programme voirie 2016/2017

Monsieur le maire propose de remplacer le programme de voirie triennal 2016-2018 par un programme de voirie sur 2 ans, à savoir 2016/2017. Après que consultation sur la base de ce nouveau programme de réfection de voirie pour les années 2016/2017 ait été lancée et sur proposition de la commission d'appel d'offre réunie le 7 juin 2016, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer le marché voirie 2016/2017 à l'entreprise Pouzol. La proposition est de 51 001,02 € TTC pour les travaux 2016 et de 60 641,28 € TTC pour 2017.

Choix de l'entreprise pour le programme ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Ce programme propose un étalement des travaux d'accessibilité des bâtiments publics sur 3 ans. Après délibération du conseil municipal quant au choix de l'entreprise, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer le marché ADAP 2016 à l'entreprise Mesturoux-Bossoutrot de Cornil pour un montant de 8369,69 € TTC.

Choix de l'entreprise pour le renouvellement des tondeuses

Le tracteur-tondeuse étant en panne et les coûts de réparation étant trop importants, il est proposé au conseil municipal de le renouveler et en même temps d'acquérir une tondeuse débroussaileuse.

Après étude par la commission des réponses à l'appel d'offres et délibération en conseil municipal, il est décidé d'attribuer le marché à l'entreprise Bertoli - 66 avenue Pierre et Marie Curie à Malemort, pour 6324,28 € TTC.

Frais de scolarité Malemort 2014/2015 et Cosnac 2015/2016

Monsieur le maire informe le Conseil que la ville de Malemort a transmis le décompte des frais de scolarisations d'enfants de Dampniat sur sa commune au cours de l'année 2014/2015, d'un montant de 26 787.63 €, soit : 18.5 enfants en maternelle pour 24 641,63 € et 4 enfants en primaire pour 2 146,00 €.

Le Conseil Municipal, entendu cette proposition et après avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner au maire tous pouvoirs pour mandater ladite somme.

Il en est décidé de même pour le montant de 3214,56 € lié à la scolarisation de 2 enfants en maternelle à Cosnac..

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs au maire pour mandater lesdites sommes.

Contrat enfance jeunesse, participation 2016

Monsieur le maire rappelle les termes de la délibération prise le 25 septembre 2012 concernant la signature de la convention du contrat intercommunal Enfance/Jeunesse 2012/2015, définissant une participation financière annuelle forfaitaire des communes pour l'accès à l'accueil des enfants de nos communes à la maison de l'Enfance et au Centre de Loisirs de Malemort. Pour la commune de Dampniat, cette participation est pour l'année 2015, de 10 172.06 €.

Demande d'aliénations de chemins ruraux

Monsieur le maire informe de la demande, d'une part, de M et Mme Bernardo Daniel, de M. Espinasse Jérôme et Mme Fonbustier Laëtitia, par courriers en date du 1^{er} juin 2013, d'aliénation d'un chemin mitoyen à leurs propriétés situé entre les parcelles AE 330, 361 et 372 et d'autre part de M. Lecavelier Eloi et Mme Blary Céline, par courrier en date du 5 mai 2016, d'aliénation d'une partie d'un chemin rural situé entre les parcelles AK 95, 96 et 98.

Il rappelle la délibération en date de 2011, précisant que les procédures d'aliénation seront lancées, soit après une troisième demande d'aliénation ou soit dans les deux ans qui suivent la date de la première demande.

En conséquence et après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les demandes d'aliénation précisées précédemment.

Régime indemnitaire 2016 (annule et remplace)

En application des textes de référence, le conseil municipal charge le maire de la mise en œuvre de régime indemnitaire pour les agents de la commune dans la limite des coefficients fixés et pour la somme de 13 546,95 €.

Décision modificative N°1

Concernant les achats d'un tracteur-tondeuse et d'une tondeuse débroussailleuse, il est proposé d'approuver la décision modificative n°1, comme détaillée ci-après, pour intégrer cet achat

Section d'investissement : Dépenses : C/020: 8000.00€ Recettes : C/2158-1608 : 8000.00€

Tarif année scolaire 2016-2017 : cantine scolaire, garderie soir, matin et mercredi

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs de la cantine et de la garderie scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2016, ils seront donc pour rappel :

Repas enfants : Le prix du ticket est de **2,55 €**.

Garderie Scolaire soir: Le tarif est de **1,40 €**.

Garderie mercredi : Le tarif est de **1,00 € (à partir de 11h45)**.

Il est précisé que le repas de mercredi midi sera un repas froid, il sera à 2,55 €, ce prix incluant également le coût de la garderie. La garderie du matin reste gratuite.

Repas adultes : **6,50 €**

Prix du repas pour le personnel de la cantine scolaire: **4,70 €**,

Démarche à caractère pédagogique pour les enfants entrant en 6^{ème}

Le Conseil Municipal décide, dans le cadre d'une démarche à caractère pédagogique, d'**offrir un dictionnaire aux élèves de l'école primaire de Dampniat entrant en 6^{ème}**. Cette démarche concerne 7 élèves pour un montant TTC de 117,85 €.

Mise à disposition d'une salle communale pour des obsèques civiles

Après avoir donné lecture d'un courrier en date du 28 avril 2016, monsieur le maire propose de mettre à disposition gratuite la salle polyvalente ou la salle du presbytère, cela en fonction de la disponibilité.

Après délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la **mise à disposition gratuite de la salle du presbytère** pour que les familles puissent se recueillir dignement lors d'obsèques civiles.

Création d'un contrat à durée déterminée d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet dans une commune de moins de 1 000 habitants

En regard des textes de référence, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de la création à compter du 11 juillet 2016 d'un contrat à durée déterminée d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, pour 6.25 heures annualisés hebdomadaires.
- que cet emploi pourra être pourvu par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 1 an renouvelable à compter du 11 juillet 2016. que cet emploi pourra être pourvu par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 1 an renouvelable à compter du 11 juillet 2016, ce dans la limite de 3 ans ;

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales a été mis en place en 2012.

Doté d'une enveloppe d'un milliard d'euros pour 2016, le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Pour notre commune le coût total pour 2016 est de 1818 €, dans le cas du mode dérogatoire libre proposée par la CABB, celle-ci prendrait 463 € à sa charge et la commune 1 355 €,

Il est proposé au conseil municipal de valider la proposition de la CABB sur le mode de répartition « dérogatoire libre » du FPIC 2016 qui consiste en une prise en charge de cette contribution à hauteur de 253 112 € par la Communauté d'Agglomération et à laisser à la charge des communes la somme de 269 641 € répartis selon le tableau ci annexé. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de la CABB.

infos – infos – infos – infos – infos

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le comité de pilotage du PLU de la commune de Dampniat s'est récemment réuni autour de Jean-Pierre Bernardie, maire et de Véronique Manière, chargée d'affaires au cabinet Dejante VRD & Construction Sud Ouest, structure missionnée à titre d'aide et de conseil pour l'élaboration de ce projet majeur pour le développement de notre commune sur la décennie à venir. Avant d'aborder auprès du groupe de travail le lancement de la phase 2 d'élaboration du PLU, Véronique Manière a présenté en plusieurs constats les conclusions de l'étape 1 diagnostique du PLU, notamment :

- Une hausse sensible de la population communale de 200 habitants sur les 30 dernières années,
- Un taux de chômage de 7,6% qui s'inscrit dans la moyenne départementale,

- Une attractivité certaine de notre commune, étayée notamment par le fait que sur un total de 370 logements recensés dont 11 locatifs, plus de 5 familles préalablement locataires à Dampniat ont décidé à leur tour de « s’y faire bâtir ».

Un document maître : le PADD

La phase 2 de réflexion autour du PLU consiste en l’élaboration du Projet d’Aménagement et de Développement Durable, alias PADD. C’est la pièce amont et cadre du PLU qui exprimera à terme le projet des élus quant aux orientations d’aménagement souhaitées pour la commune, permettant en parallèle de définir des priorités et principes de développement. Ce document concis et simple sera pour autant le fruit d’une réflexion conséquente et du comité de pilotage mais aussi de l’ensemble des élus du conseil municipal.

Une période d’un trimestre sera dévolue à cette réflexion préalable essentielle au service de laquelle Véronique Manière propose une méthodologie de travail.

Cela consiste principalement en l’élaboration avec le comité de pilotage d’un questionnaire à destination de tous les élus.

Un questionnaire qui s’organise autour de 5 axes : le cadre de vie, le bâti, le développement économique, les déplacements et la voirie, l’environnement et le paysage, Dampniat aujourd’hui et demain.

Après dépouillement et analyse des réponses audit questionnaire, le PADD sera progressivement élaboré et in fine présenté pour validation aux services de l’Etat, au conseil municipal et à l’ensemble de la population lors d’une réunion publique qui devrait être programmée début 2017.

Une prochaine sortie sur le terrain a été programmée entre le comité de pilotage du PLU et Véronique Manière. Ensuite, lors d’une seconde réunion, sur la base de l’avancée du travail du groupe d’élus, cette dernière proposera plusieurs hypothèses de scénarii de développement qui alimenteront à leur tour la poursuite de la réflexion collective. Chacun comprendra dès lors que l’élaboration du PADD puis du PLU est une affaire sérieuse et réfléchie que les élus dampniacois comptent bien optimiser au service de la population, de la commune et de son devenir.

Info: A compter du 1^{er} janvier 2017, les documents d’urbanisme (permis de construire, déclaration préalable…) ne seront plus traités par l’Etat ; ils seront instruits, par convention, par l’Agglo. de Brive.

RADAR

Au cours de l’été 2016 , très précisément du vendredi 08/07/2016 à 00:00 au mardi 09/08/2016 à 23:59, une étude du trafic et de la vitesse a été menée dans la traversée de notre commune, sur la route départementale 162. Pour ce faire un radar prêté par la Direction Départementale des Territoires : D.D.T. a été installé.

Cette étude, demandée par la municipalité, fait suite à la mise en place au printemps dernier d’une zone à 30 km/h, initiative prise face aux excès d’automobilistes ayant une conduite inadaptée et dangereuse.

A noter qu’au cours de cette période estivale, près de 16 000 passages ont été enregistrés sur le mois.

Les chiffres parlent d’eux-mêmes :

Sens Tulle-Malemort : 8152 excès de vitesse y ont été notés, soit plus de 87%.

Sens Malemort-Tulle : 5670 excès enregistrés, soit près de 85%.

Pour autant, la vitesse moyenne, certes illicite, oscille entre 40 et 50 km/h. **Ce sont donc bien les excès qui sont toujours et encore visés !**

Parmi les vitesses excessives relevées, quel que soit le sens de circulation : 3 traversées à 90 km/h, 97 traversées à 80 km/h, 467 à 70 km/h, 2690 à 60 km/h etc.

De là à imaginer que la seule signalétique est insuffisante, il n’y a qu’un pas.

Le maire de Dampniat souligne que la municipalité a sollicité la gendarmerie pour procéder occasionnellement à des contrôles de vitesse dans le centre bourg.

POINT TRAVAUX

La première tranche du programme bisannuel de voirie étant achevée, l’équipe municipale responsable du dossier s’est réunie autour de Jean-Pierre Bernardie, maire et Philippe Pouzol gérant de l’entreprise qui a réalisé les travaux pour réceptionner ces derniers.

Les différentes reprises et renforcements de chaussées effectués se situent :

- Sur la V.C. n°1 (route de Dampniat à Lanteuil, entre les hameaux de la Renaudie et de la Forêt),
- Sur la V.C. n°9 (correspondant à l’accès au parking du cimetière),
- Sur le chemin de la Geneste,
- Sur la V.C. n°12 au village de la Vaurie.

Une prochaine tranche de travaux de voirie est à l’étude en vue d’une réalisation en 2017 ; seront notamment réalisés les travaux de réfection de la VC 7 (Lafont Grande). Ces travaux étaient initialement prévus en 2016, mais vu qu’une partie de la voirie est commune avec Malemort, nous avons dû les repousser afin de pouvoir les réaliser conjointement.

Concernant la mise aux normes d’accessibilité des lieux publics pour les personnes à mobilité réduite, les travaux sur l’école et la salle des fêtes sont terminés. Vont être menés à bien ceux d’accessibilité à l’église et au stade et à ses locaux associatifs (2017-2018). **Le montant total de ces travaux s’élèverait à 65 000 € TTC.**

ECOLE

Elle compte 2 classes et accueille les enfants de la grande section de maternelle jusqu'au CM2. Les instituteurs Mathieu Saunier, directeur, et Philippe Guillout sont à votre disposition pour toute question : téléphone 05 55 84 60 59.

L'effectif en cette rentrée est de 36 élèves (nous en avions 34 l'année dernière) ; 19 en cycle 2 et 17 en cycle 3.

REPAS ET COLIS DES AINES

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Dampniat a validé à l'unanimité vendredi 12 octobre dernier, de poursuivre le principe d'offrir pour les plus de 80 ans résidents sur la commune un colis ou un repas et pour les 75-79 ans un repas.

Un courrier sera envoyé à tous les bénéficiaires. Compte tenu que nous ne connaissons que les dates de naissances des personnes inscrites sur les listes électorales, il se peut que vous ne votiez pas à Dampniat mais que vous résidiez sur la commune, que vous ayez plus de 75 ans et que vous n'avez pas reçu ce courrier. Dans ces deux cas, si vous désirez bénéficier de ce repas ou colis, le maire vous invite alors à prendre contact avec la mairie avant le 2 décembre.

Compte tenu que notre restaurant local a cessé son activité et que nous ne trouvons pas de traiteur intéressé par un nombre si restreint de couverts, **ce repas aura lieu au relais d'Auvergne à Lanteuil, le mercredi 7 décembre à midi.**

UNE BELLE INITIATIVE DE L'ASD, PARMIS D'AUTRES

Parce que l'ASD souhaite contribuer à réduire les déchets à la source, elle est passée cette année d'un gobelet « jetable » à **un gobelet « durable » à l'effigie du club**, bien sûr ! Chaque gobelet fait dont l'objet d'une caution de 1€, représentant le coût de sa fabrication et traduisant également l'empreinte écologique qu'il génère lors de sa production. Et n'oubliez pas : l'ASD a besoin de votre soutien, elle vous attend !

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES ET ELECTIONS 2017

Si vous souhaitez vous faire inscrire sur les listes électorales de Dampniat, vous devez vous rendre à la mairie avec les documents ci dessous :

- un titre d'identité et de nationalité, carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour,
- un justificatif de domicile (facture à votre nom et prénom de moins de 3 mois) si vous habitez à Dampniat,
- si vous n'habitez pas la commune, d'une pièce permettant de prouver que vous êtes inscrit pour la cinquième fois et sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint répond à ces conditions.

Infos : Calendrier élections en 2017: Présidentielles: 23 avril et 7 mai 2017, Législatives: 11 et 18 juin 2017

En 2017, il y a une refonte de la liste électorale et de ce fait, vous allez recevoir une nouvelle carte d'électeur.

AGENDA DES PROCHAINES ACTIVITES

Vendredi 11 novembre 11h00: Cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918. Rdv à 11h sur la place. Vin d'honneur à la salle des fêtes.

Dimanche 13 novembre 14h00: Loto du club « Restons Jeunes » à la salle des fêtes.

Samedi 19 novembre 19h30: Pot au feu du Comité des Fêtes à la salle des fêtes

Dimanche 20 novembre 10h00: AG de la Boule Dampniacoise

Mercredi 7 décembre 12h00: Repas de Noël des Aînés au Relais d'Auvergne à Lanteuil.

Samedi 3 décembre : Téléthon à Dampniat (contact Bernard Lafeuille 06 20 24 80 00)

Samedi 3 décembre 20h00: Poule au gibier des chasseurs à la salle des fêtes.

Dimanche 11 décembre 12h00 : Repas de Noël du Club Restons Jeunes aux Garennes du Gour.

Samedi 17 décembre 2016 : Animation de Noël (Association des Parents d'Elèves, Comité des Fêtes et Amicale Laïque)

Animation pour enfants et adultes sur la place à compter de 17h. Concert-veillée de Noël à l'église à 19h.

Samedi 21 janvier 14h30: Assemblée générale du Club Restons Jeunes à la salle des fêtes.

Samedi 18 mars 20h00 : Loto de l'ASD à la salle des fêtes.

Samedi 8 avril 20h00: Repas du sanglier organisé par la société de chasse à la salle des fêtes.

Dimanche 9 avril: TBN (Tulle Brive Nature) départ du stade du 12km trail, du 8km féminin et de la marche.

Lundi 1^{er} mai à 9h30: Casse-croûte organisé par le comité des fêtes à la salle des fêtes.

Samedi 7 janvier 2017 à 16h00

Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous invitent à venir passer un moment convivial et détendu pour partager le cidre et la galette et échanger nos vœux pour 2017.

BONNE FIN D'ANNEE A TOUTES ET TOUS.

Mairie - le Bourg - 19360 Dampniat- Tél : 05 55 25 70 21 - Fax : 05 55 84 60 28 -

courriel : mairie.dampniat@libertysurf.fr.fr - site internet : dampniat.com